



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil D'Administration  
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale  
du Pays de l'Aigle**

**Séance du 12 décembre 2022.**

**5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
de l'ORNE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	21
PRESENTS	15
VOTANTS	18

DATE DE LA CONVOCATION
02/12/2022

**OBJET**

**Modification du règlement  
intérieur – Commission  
permanente.**

Acte reçu en préfecture le  
**16 décembre 2022**  
Publié en ligne le  
**16 décembre 2022**  
Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du deux décembre sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

**Etaient présents :** Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Lucile JOUAUX, Paule GOUIN, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Delphine PRIEUR, Jacqueline ROSSET, Richard ROUSSEAU, Jean SELLIER. Sophie THERY.

**Pouvoirs :** Jean-Pierre CHEVALIER donne pouvoir à Alain BOUVIER  
Sylvie MOLERO donne pouvoir à Véronique HELLEUX  
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE

**Absents excusés :** Jean-Pierre CHEVALIER, Sylvie MOLERO, Christophe PAPILLON.

**Absents :** Hugo DUPONT, Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT.

Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il a été créé, au sein du Conseil d'Administration, une commission permanente dont la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement ont été fixés dans le règlement intérieur.

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration et notamment l'article 23, le Président de cette commission est de fait le/la Vice-Président(e) du CIAS, et la commission actuellement est représentée par 6 titulaires et 2 suppléants.

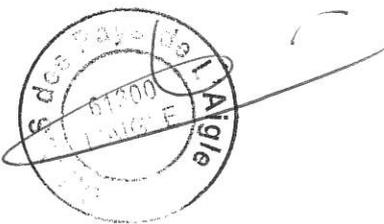
Considérant les difficultés quant à l'organisation des commissions, il est proposé de modifier le règlement intérieur concernant le nombre de représentants.

Il est proposé que la commission soit composée pour moitié de deux membres élus, ainsi qu'un suppléant, et de deux membres nommés, ainsi qu'un suppléant, désignés les uns et les autres par le Conseil d'Administration.

Le Président informe que la désignation se fera par vote à la majorité absolue, dans la situation où le nombre de candidats serait supérieur au nombre de sièges, et invite à faire acte de candidature :

- 1) Les membres élus, pour être membre de la commission permanente, au nombre maximal de 2 titulaires et de 1 suppléant :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Elisabeth JOSSET	Sylvie CHAUVEL-TREPIER
Paule KLYMKO	
	Accusé de réception en préfecture 061-200072387-20221212-2022-12-12-071-DE Date de télétransmission : 16/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022



- 2) Les membres nommés à pour être membre de la commission permanente, au nombre maximal de 3 titulaires et de 1 suppléant :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Paule GOUIN	Jacqueline ROSSET
Abdellah LHESSANI	

Il est rappelé que les membres suppléants ne sont présents qu'en cas d'indisponibilité des membres titulaires.

Aussi, pour préserver la vie privée des usagers, et proposer une équité de traitement des situations, il est proposé de rendre anonyme les dossiers qui seront étudiés lors des commissions.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention ci-nommée,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention

**VOTE : UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.

Acte reçu en préfecture le

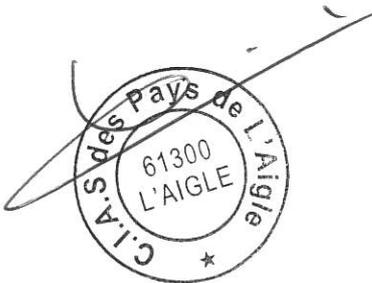
**16 décembre 2022**

Publié en ligne le

**16 décembre 2022**

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE



Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20221212-2022-12-12-071-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022